



**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné

**QUE** lors de sa séance ordinaire du 8 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- Règlement numéro 696-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 048 300 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de réfection du chemin Sabourin.

**QUE** le règlement numéro 696-22 est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

**Donné à Cantley**, ce 9 novembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

**Donné à Cantley**, ce 9 novembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Télec. : 819 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2022 dûment  
convoquée et à laquelle il y avait quorum

**2022-MC-316     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 696-22 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 048 300 \$ POUR LA  
FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA  
MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE  
RÉFECTION DU CHEMIN SABOURIN**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2022-MC-289 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 696-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 048 300 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaires aux travaux de réfection du chemin Sabourin, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 11 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 696-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 048 300 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaires aux travaux de réfection du chemin Sabourin.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 9 novembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 696-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
1 048 300 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE  
LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE RÉFECTION  
DU CHEMIN SABOURIN**

---

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de réfection du chemin Sabourin pour un total de 1 048 300 \$, conformément à l'évaluation des coûts produits par le Service des travaux publics en date du 30 septembre 2022, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 048 300 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 048 300 \$, et ce, sur une période de quinze (15) ans.

**ARTICLE 4**

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



**CANTLEY**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Télec. : 819 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2022 dûment  
convoquée et à laquelle il y avait quorum

### ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes  
Maire

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 9 novembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



ANNEXE A  
Règlement d'emprunt

No: 696-22

Service des travaux publics

Date: 30-sept-22

Estimation budgétaire pour la réfection du chemin Sabourin

Items	Description sommaire des coûts	PHASE 1	PHASE 2
<b>1</b>	<b>Travaux de construction</b>		
1.1	Déboisement et essouchement	9 000 \$	22 500 \$
1.2	Déblai de 1re classe (provisionnel)	97 500 \$	222 300 \$
1.3	Fossé de drainage	9 000 \$	16 313 \$
1.4	Préparation et mise en forme de l'infrastructure de chaussée (8 m de largeur)	8 580 \$	16 425 \$
1.5	Géotextile type II	8 580 \$	16 425 \$
1.6	Sous-fondation MG-112 (8 m de largeur) 300 mm épaisseur	20 592 \$	39 420 \$
1.7	Fondation supérieure MG-20, 200 mm épaisseur	25 740 \$	49 275 \$
1.8	Revêtement bitumineux ESG-14, PG 58H-34, 70 mm d'épaisseur (6m de largeur)	32 475 \$	63 338 \$
1.9	Protection de fossé, empierrement calibre 100-200 mm, incluant membrane type II	5 400 \$	8 100 \$
1.10	Ponceau 600 mm, incluant protection d'extrémités	9 450 \$	8 100 \$
1.11	Excavation et mise en réserve de matériaux pour analyse	\$	3 014 \$
1.12	Disposition de sols contaminés - plage A-B	\$	57 105 \$
1.13	Contingence	11 316 \$	26 116 \$
	<b>Sous-total - Travaux de construction</b>	<b>237 633 \$</b>	<b>548 430 \$</b>
<b>2</b>	<b>Déplacement du réseau d'utilités publiques</b>		
2.1	Déplacement de poteaux	60 000 \$	- \$
	<b>Sous-total - Utilités publiques</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>3</b>	<b>Autres expertises</b>		
3.1	Acquisition de terrains	\$	18 900 \$
3.2	Frais de notaire	\$	4 050 \$
3.3	Frais d'évaluation de terrains	\$	3 150 \$
	<b>Sous-total - Autres expertises</b>	<b>- \$</b>	<b>26 100 \$</b>
<b>4</b>	<b>Frais d'études et surveillance</b>		
4.1	Ingénierie et surveillance	18 600 \$	42 300 \$
4.2	Contrôle qualité	12 600 \$	26 100 \$
4.3	Géotechnique	7 200 \$	19 503 \$
	<b>Sous-total - Études et surveillance</b>	<b>38 400 \$</b>	<b>87 903 \$</b>
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>336 033 \$</b>	<b>662 433 \$</b>
	<b>SOUS-TOTAL PHASE 1 + PHASE 2 (taxes en sus) :</b>		<b>998 465 \$</b>
	Taxes irrécupérables		49 798 \$

Signée à Cantley le 9 novembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier Signée à Cantley le 9 novembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier